Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213501083-20260522-2026_05_01-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune d'Essé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

Vote
Unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 22 Mai à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune d'Essé s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Alexis-Nicolas DELSAUT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 15/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/05/2026.

Présents : Mme AUBIN Coralie, Mme AUROY Valentine, Mme BERTRAND Stéphanie, M. BURGAIN Didier, M. DELSAUT Alexis-Nicolas, Maire, Mme GESLIN Christèle, M. GESLIN Christophe, M. GINGUENÉ Jean-Pierre, Mme MOULIN Stéphanie, M. NOËL Hervé, M. RENIER Benjamin, Mme SAULNIER Yvette.

Excusés : Mme BRUNET Muriel, M. FERT Régis.

Excusés ayant donné procuration : M. WAUTERS Pascal à Mme AUBIN Coralie

A été nommée secrétaire : Mme AUROY Valentine

2026_05_01 – MARCHÉS PUBLICS – Sélection du candidat pour la révision du PLU

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une consultation pour un appel d'offre pour la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Essé a été lancée le 24 décembre 2025.

La date de remise des offres était fixée au 9 février 2026 à 12h00. Sept prestataires ont fait parvenir une candidature.

Comme le prévoit le règlement de consultation, l'offre la plus avantageuse est choisie à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés :
-Valeur technique (présentation de l'équipe, note métrologique, références et livrables, calendrier prévisionnel détaillé et réunions) : 70%,
-Prix : 30%.

Les membres de la commission « MAPA » se sont réunis le 7 mai 2026 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir le prestataire suivant : QUARTA (123 Rue du Temple de Blosne, 35136 Saint Jacques de la Lande). Le montant du marché s'élève à 48 090,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De retenir la proposition du Maire et de valider la décision de la commission « MAPA » ;
- D'approuver les clauses du marché définit ci-dessus et à passer avec l'entreprise QUARTA ;

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213501083-20260522-2026_05_01-DE

- D’autoriser le Maire ou son adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché ;
- Les crédits sont et seront inscrits au budget.

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/05/2026
Le Maire
Alexis-Nicolas DELSAUT

La secrétaire de séance
Valentine AUROY

La présente délibération peut si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes